

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 30 août 2000

Demandeur : Option consommateurs

Question 29 Référence: SCGM-12 doc. 1, page 9

- 29.1. Veuillez décrire la procédure actuellement en application pour suivre les nominations et les livraisons des clients, pour chaque point de livraison convenu et avec ou sans transfert de propriété. Veuillez également décrire les outils nécessaires pour effectuer ces suivis (matériel informatique et autres). SCGM s'attend-elle à des changements au niveau de la procédure de suivi avec le dégroupement des tarifs? Le cas échéant, décrivez ces changements et les coûts qui y sont associés.
-

Réponse 29

En fonction des données prévues au contrat d'achat direct du client, le distributeur place une nomination auprès de TCPL qui confirme le tout auprès du fournisseur du client. Actuellement toutes les livraisons pour le compte des clients sont effectuées au point Empress à la frontière de l'Alberta. Dans le cas des clients en service d'achat revente, le distributeur effectue mensuellement un paiement pour le gaz qui a été livré au distributeur par le client soit, au client soit directement au fournisseur du client. Le distributeur effectue également un suivi périodique des prévisions de consommation du client afin de déceler et le cas échéant de corriger un déséquilibre éventuel. Dans un environnement dégroupé, le processus sera essentiellement le même sauf que le point de livraison sera le territoire du distributeur. En effet, le distributeur devra toujours confirmer auprès de TCPL les livraisons des clients afin d'éviter tout déséquilibre et ainsi encourir des pénalités auprès de TCPL.

Les outils utilisés pour effectuer ce suivi sont les diverses bases de données de SCGM ainsi que des programmes spécifiques permettant d'effectuer les différents suivis de déséquilibre et d'inventaire. SCGM utilise également certaines applications spécifiques aux transporteurs afin de pouvoir placer les nominations sous format électronique. Le dégroupement des tarifs nécessitera certaines adaptations aux systèmes existants du distributeur afin de pouvoir accepter des livraisons au territoire du distributeur ainsi que de permettre le suivi sur la base des numéros de compte des clients plutôt que d'effectuer le suivi sur la base des contrats d'achats directs. Les modifications les plus importantes qui seront effectuées auront pour but de permettre de fractionner la consommation du client afin de pouvoir l'associer avec les divers services qui seront utilisés par le client et ainsi effectuer le suivi desdits services dans un environnement dégroupé. (Transport du client, transport du distributeur, gaz d'appoint, gaz de remplacement ...).

Les coûts de développement de nos outils informatiques sont stipulés à la pièce SCGM-2, Document 1.24.
